

**Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble,
aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,
aux copropriétaires indivis d'un immeuble et
aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**

Scrutin du 9 décembre 2018

OBJET : Règlement numéro 666-4 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN D'INTÉGRER LES NORMES SUIVANT L'APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA ZONE H-56 »

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Susan McKercher, greffière par intérim :

⇒ **Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le 11 septembre 2018 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
2. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le 9 novembre 2018.

☞ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET

⇒ **Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le 11 septembre 2018 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
2. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le 11 septembre 2018;
3. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 9 novembre 2018.

☞ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET

⇒ **Aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le 11 septembre 2018**, que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le 11 septembre 2018.
2. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le 9 novembre 2018.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le 9 novembre 2018, mais **au plus tard** le 26 novembre 2018, sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.

➡ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

Susan McKercher, greffière par intérim
110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1
Téléphone : 514 453-1751, poste 225 ou 226
greffe@ile-perrot.qc.ca

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 30 octobre 2018.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher
Greffière par intérim